

**Mandat autorisant DevNet à représenter<sup>1</sup>  
La Communauté Virtuelle des Acteurs des TIC de la Caraïbe (CIVIC<sup>2</sup>), ,  
au sein du Comité Coordination TIC de Caricom (CISC<sup>3</sup>)**

Traduction de la version anglaise finale approuvée par le collège électoral de CIVIC le 24 avril  
2006 après avoir complété la procédure d'approbation établie

1. Considérations.....	1
2. Mandat .....	2
3. Principes de la représentation CIVIC au sein du Comité de coordination des acteurs TIC de Caricom (CISC) .....	2
4. Le mécanisme de représentation CIVIC dans CISC .....	3

### **1. Considérations**

- Considérant que le **Comité de Coordination TIC de Caricom (CISC)** est actuellement dans sa phase d'initialisation, et qu'il est appelé à être un espace majeur pour la coordination du secteur TIC et l'élaboration des politiques publiques dans l'ensemble de la Caraïbe ( y compris la coordination avec les états non-membres du CARICOM) ;
- Considérant que CIVIC est un réseau régional d'acteurs-clés du secteur TIC, multisectoriel, multilingue et multinational, qui comprend plus de 200 membres intéressés à l'édification d'une perspective régionale pour l'usage des TIC pour le développement social et économique de l'ensemble de la Caraïbe, qui travaillent au sein d'entreprises privées, d'institutions gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et de la société civile, d'établissements universitaires, d'organisations régionales et d'agences de coopération ;
- Considérant que CARICOM a accepté le principe "d'une représentation collective de CIVIC" via une seule organisation, DevNet (a condition de l'approbation CIVIC de ce mandat formel) ;
- Considérant que DevNet est :
  - une organisation sans but lucratif active dans le secteur de l'ICT4D,
  - un élément fondateur et actif de CIVIC,
  - un acteur du projet de CarISnet qui vise à renforcer CIVIC et ce en supportant/facilitant ce processus,
  - basé à Georgetown, Guyana, où est situé le siège de CARICOM,
  - partie intégrante du groupe de travail qui a rédigé ce mandat.

---

1 NDT après une discussion entre les membres du réseau il est accordé que le concept de représentation dans ce document, va plus loin que celui contenu dans le concept de "démocratie représentative". En particulier il est convenu que "le représentant de CIVIC" ne peut exprimer au nom du réseau aucune position non autorisé explicitement par les membres du réseau

2 NDT de l'anglais Caribbean ICT stakeholders virtual Community

3 NDT de l'anglais Caricom ICT Steering Committee

- Considérant que le groupe de travail de CIVIC composé de Errol Hewitt, Mustafa Toure, Nancy George, Jacqueline Morris, Vidyaratha Kissoon, Andrew Mancey, Felipe Nogera, Mick Reid, Stéphane Bruno et Yacine Khelladi a discuté et a approuvé le mandat suivant à soumettre aux membres de CIVIC ;

***Le mandat suivant est approuvé par des membres de CIVIC:***

## **2. Mandat**

- A. DevNet est mandaté pour représenter<sup>4</sup> **CIVIC, Communauté Virtuelle des Acteurs des TIC de la Caraïbe**, auprès du **Comité de Coordination TIC de Caricom (CISC)**, comprenant que DevNet accepte d'appliquer tous les principes et mécanismes exposés dans les points 3 et 4 de ce qui suit.
- B. Ce mandat est valable initialement pour une (1) année seulement et peut être modifié ou retiré à tout moment, comme tout mandat de CIVIC est révocable par le même processus de prise de décision collective, lequel qui peut être invoqué par tout membre.

## **3. Principes de la représentation CIVIC au sein du Comité de coordination des acteurs TIC de Caricom (CISC)**

1- Les position de CIVIC établies/définies lors de discussions formelles du réseau doivent être présentés en respectant la diversité des secteurs (public, privé, organisations internationales, universitaires, etc...), des cultures et des langues des membres de CIVIC. Tous les apports et les opinions des membres ont le même poids.

2- Les opinions et positions de CIVIC amenées au CISC sont ceux de la communauté virtuelle, un réseau d'acteurs individuels. Elles ne peuvent être considérées comme celles des organisations auxquelles ils/elles appartiennent (ou ayant l'appui ou l'approbation implicite) à moins que cela soit explicitement indiqué.

3- Une attention particulière doit être faite pour inclure les vues et perspectives des acteurs de la Grande Caraïbe non membres de CARICOM. Ceci implique une volonté de CIVIC de promouvoir/ soutenir le CISC comme mécanisme de coordination entre les états membres de CARICOM et le reste de la Caraïbe sur la question des TICs.

4- Dans ses interactions avec le CISC, CIVIC doit non seulement commenter les documents et les propositions soumises par son comité directeur de coordination, mais également être proactif et présenter ses propres préoccupations et propositions pour les inclure dans le Plan de travail du CISC.

5- CIVIC doit, autant que faire se peut, présenter des positions et des inputs consensuels au CISC. Si il n'y a pas de consensus au sein de CIVIC, alors doivent être exposées au CISC toutes les positions, qui ont l'appui d'un minimum de cinq (5) membres, de façon équilibrée et non discriminatoire de manière à ce qu'aucune position ne soit favorisée ou diminuée.

6- Etant donné le caractère asynchrone des interactions dans les différents forums, (virtuel pour la CIVIC et présenciel pour les discussions du CISC,) le représentant de CIVIC au sein

---

<sup>4</sup> Voir pied de page 1

du CISC après présentation des positions approuvées, peut seulement expliquer ou développer mais n'est pas autorisé à présenter des positions nouvelles ou non-approuvées par CIVIC. Les apports de CIVIC doivent être soigneusement formulées afin d'éviter les interprétations multiples et les malentendus.

7 – Autant que faire se peut, les membres CIVIC qui sont également membres du CISC doivent soutenir cette « voix de CIVIC dans le CISC » en présentant aussi les positions CIVIC, et/ou en informant leurs représentants nationaux. .

#### **4. Le mécanisme de représentation CIVIC dans CISC**

Les éléments du mécanisme proposé sont :

- Le collège électoral des membres de CIVIC, qui interagit via la liste de distribution électronique principale de CIVIC ;
- Le représentant CIVIC au sein CISC (présentement DevNet si le mandat est approuvé par CIVIC)
- Un groupe de travail permanent composé de volontaires membres de CIVIC (pour soutenir le représentant CIVIC au sein du CISC, fonctionnant à l'aide d'un groupe de travail (liste de distribution) spécifique, et/ou d'autres outils de collaboration en ligne).
- Des volontaires occasionnels qui collaboreront avec le groupe de travail sur des sujets et des thèmes spécifiques.

Le représentant CIVIC au sein du CISC devra :

1- Proactivement et à l'avance s'enquérir auprès du mécanisme de coordination du CISC des informations sur l'ordre du jour, thèmes de discussion, plans de travail, etc...

2- Demander que le CISC produise régulièrement des documents multilingues ou traduits de manière satisfaisante, au moins en français, anglais et espagnol.

3 Informer CIVIC en ce qui concerne les nouvelles de CISC : ordre du jour, sujets qui vont être traités, plan de travail, etc..

4- Initialement inviter des membres CIVIC pour constituer un groupe de travail permanent de 4-5 membres afin de l'assister/soutenir dans son travail de présentation des positions de CIVIC au sein du CISC. La durée souhaitée pour ce premier groupe est de 6 mois.

5- Gérer ce groupe de travail permanent (via une liste Dgroup et/ou autres outils). Pour chaque thème qui nécessite une contribution de CIVIC, le représentant invitera les membres à constituer un groupe de travail temporaire. Ce groupe de travail étendu pourra, de concert avec les membres permanents, commencer à travailler immédiatement sur une question spécifique de l'agenda. Ceci permettra la contribution des membres qui ne sont intéressés que par un sujet précis.

7- Gérer et modérer les discussions de ce groupe de travail secondaire de manière adéquate (définissant et mettant en œuvre un plan de travail et laissant un laps de temps suffisant et prudent pour l'approbation par CIVIC de chaque proposition).

8- Une fois la réflexion groupe de travail achevée, soumettre à CIVIC (en suivant les procédures d'approbation habituelles) chaque proposition avant qu'elle ne soit présentée au CISC comme une position de CIVIC. Aucun document ne devra être présenté comme position CIVIC s'il n'a pas complété le processus dans sa totalité. Un temps suffisant doit

être prévu pour les procédures d'approbation.

9- Maintenir à jour les archives relatives (au sein centre de ressource documentaire de CIVIC) ; créer un dossier pour chaque item/proposition contenant les inputs, les traductions, les ébauches et les conclusions finales approuvées, ainsi que le rapport de la soumission au CISC, le tout clairement identifié.

10- Préparer les en-têtes, titres, bas de page, notes et avertissements, standards pour les inputs au CISC

11- Faire respecter les principes de CIVIC comme énoncés ci dessus (y compris l'inclusion des opinions des membres des différentes entités géographiques et culturelles des Caraïbes, et présenter les différents point de vue si aucun consensus n'a été atteint)

12- Coordonner et articuler (autant que possible) les propositions de CIVIC avec celles des autres membres CIVIC présents au CISC

13- Faites un rapport à CIVIC dans les 5 jours suivant chaque intervention au CISC.

14- entreprendre un exercice d'auto-évaluation tous les 6 mois (ou à la demande d'un membre approuvée par les membres de CIVIC).

FIN